Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 6 (1991)
Heft: 1: Gazette

Rubrik: OFC News

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OFC NEWS

La conservation des monuments historiques et la protection du patrimoine culturel en 1990

Rapport annuel 1990 de la section Protection du patrimoine culturel et Conservation des monuments historiques de l'Office fédéral de la culture

Personnel

Le 1er mars 1990, Martin Fröhlich, chef du service Conservation des monuments historiques et secrétaire de la Commission fédérale des monuments historiques, a pris ses nouvelles fonctions en tant que conservateur des bâtiments et objets fédéraux à l'Office des constructions fédérales. Son Successeur a été nommé en la personne de Martin Stankowski.

La situation au niveau du personnel est toujours aussi précaire aux Archives fédérales des monuments historiques (AFMH). Grâce à l'engagement de collaborateurs auxiliaires, il a été possible de faire momentanémant face à la situation. Malheureusement, Franziska Flückiger, adjointe d'Ernst Moser, a quitté les AFMH pour se consacrer à son métier de libraire.

La Commission fédérale des monuments historiques

La Commission s'est réunie à l'occasion de deux séances. Le 10 mai, elle a étudié avec une délégation de l'Association des Conservateurs Suisses de Monuments Historiques la possibilité de procéder à une restructuration de la Commission. Du 12 au 14 septembre, la Commission s'est retrouvée à l'occasion de son assemblée annuelle et d'une excursion sur un thème spécialisé dans le Canton du Valais. Un groupe de travail élargi a été chargé de la restructuration de la Commission et a adopté un document de travail à ce sujet.

Une délégation de la Commission fédérale des monuments historiques a rencontré à deux reprises un comité représentatif de le Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage afin de discuter d'une nouvelle répartition des tâches.

Les membres, les membres correspondants et les consultants de la Commission fédérale des monuments historiques se sont occupés d'environ 300 objets, une performance remarquable pour un organisme qui fonctionne sur la base du principe de la milice.

Fin 1990, le Professeur Alfred A. Schmid a quitté son poste de président de la Commission fédérale des monuments historiques après de très nombreuses années méritantes passées au service de la conservation des monuments historiques dans notre pays. En 1952, il est devenu membre de la Commission, en 1956, le Conseil fédéral l'a élu au poste de vice-président et en 1964, au poste de président. Le Conseil fédéral a nommé son successeur en la personne d'André Meyer, conservateur des monuments historiques du Canton de Lucerne. Nous remercions chaleureusement le Professeur Alfred A. Schmid pour son excellente collaboration et lui présentons tous nos voeux pour le futur. Nous souhaitons à André Meyer beaucoup de succès et de satisfaction dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Les Archives fédérales des monuments historiques (AFMH)

En ce qui concerne les Archives fédérales des monuments historiques, une étude est en cours d'élaboration prévoyant une augmentation du personnel et un projet est en préparation pour trouver de nouveaux locaux. Les AFMH souffrent à l'heure actuelle d'un manque urgent de collaborateurs et de locaux adéquats.

Deux collections importantes font dorénavant partie des AFMH: l'oeuvre du photographe Theo Frey acquise par la Confédérati comprenant d'importants témoignages historiques et culturels sur la Suisse des années 30 à 80 et la collection d'André Ziegler sur les installations de transport généreusement offerte aux AFMH.

Les AFMH ont enregistré en 1990 une augmentation du nombre des visiteurs. Les média s'intéressent de plus en plus aux archives et à l'activité des AFMH. Divers média ont publié des articles détaillés sur les documents importants et très largement ignorés que renferment les AFMH (voir également la Gazette NIKE 1990/4 pages 17 et 18).

L'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

L'Inventaire réalisé par Sybille Heusser, architecte diplômée de l'EPF-Zurich, en collaboration avec le service Protection du patrimoine culturel a pu faire l'objet d'une procédure de consultation dans deux régions du Canton des Grisons. Les inventaires du Canton du Jura et du Canton de Nidwald sont prêts et pourront être soumis au vote du Conseil fédéral. Les travaux préparatoires pour la publication des inventaires des cantons fondateurs et du Canton de Glarus sont terminés. L'inventaire du Canton de Schwyz sera publié en mars 1991.

Utilisation des crédits

Conservation des monuments historiques: Grâce au crédit de 38 millions de francs (1989: 41,8 millions), 230 demandes de subventions (1989: 218) ont pu être satisfaites. Les demandes en suspens ont toutes été liquidées. Les requérants n'ont plus à supporter de longs délais d'attente. 202 nouvelles demandes ont été enregistrées au cours de 1990 (1989: 194). Pour 1991, nous disposons d'un crédit de 37,24 millions de francs. – Protection du patrimoine culturel: Grâce au crédit de 11,93 millions de francs (1989: 9,83 millions), 256 demandes de subventions ont pu être satisfaites (1989: 250). 361 nouvelles demandes ont été recensées en 1990 (1989: 401).

Introduction de l'informatique

La fusion des services Protection du patrimoine culturel et Conservation des monuments historiques en une seule et même section au 1er janvier 1989 a eu pour conséquence une harmonisation dans la manière de traiter les affaires ainsi qu'une coordination de grande envergure des deux domaines comme prévu lors de la révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Malheureusement il existe encore des différences considérables dans la manière de conduire les affaires qui sont une entrave à l'engagement optimal des collaborateurs dont le nombre a été calculé au plus juste et qui ont des effets négatifs à l'extérieur. Les problèmes viennent également du fait que le service Protection du patrimoine culturel travaille au moyen d'un système informatique rationnel qui avait déjà été mis au point et en application lorsque ce service faisait partie de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. Mis à part un système de traitement de texte démodé et un simple ordinateur personnel, le service Conservation des monuments historiques ne dispose pas de l'infrastructure informatique nécessaire.

Après une étude approfondie, nous avons pu constater que le système informatique utilisé au service de Protection du patrimoine culturel est applicable à quelques modifications près au service de Conservation des monuments historiques. L'entreprise Cap Gemini qui a mis au point le logiciel pour le service Protection du patrimoine culturel a été chargée de procéder aux modifications nécessaires. Le système informatique adapté est entré en fonction le 1er janvier 1991. L'introduction de l'informatique est à l'origine d'une réorganisation du travail. Selon le nouveau système, dorénavant les requêtes ne seront étudiées que si elles transitent par les services cantonaux spécialisés. Cela correspond à une pratique déjà généralisée dans bien des domaines, les cantons étant les partenaires de la Confédération. De nouvelles conditions doivent également être élaborées pour déterminer les coûts à subventionner et le calcul des subventions. Il est souhaitable que la collaboration s'améliore entre les cantons et le service Conservation des monuments historiques.

OFC NEWS

Révision de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)

(Voir Gazette NIKE 1990/4, pages 19 et suiv.)

Aide aux pays de l'Europe de l'Est

En 1990, le Conseil fédéral a soumis au parlement une proposition pour une intensification de la coopération avec les pays de l'Est et lui a demandé de prendre des mesures d'urgence dans ce sens.

Des mesures concrètes sont prévues dans les domaines suivants: politique, culture, assistance technique, coopération économique et aide humanitaire.

L'intensification des relations culturelles doit se faire de manière pragmatique, c'est-à-dire qu'il s'agit tout d'abord de permettre aux institutions existantes de fonctionner et d'intensifier leurs activités. Le but est d'établir un dialogue et de permettre la conservation du patrimoine culturel européen commun. Afin de financer des mesures d'urgence pour une période d'au moins trois ans, le parlement a accordé un crédit global de 250 millions de francs. Un budget d'environ 12 millions sera consacré aux projets culturels.

Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture ont été invités par le Département fédéral des affaires étrangères a présenter des projets.

La section Protection du patrimoine culturel et Conservation des monuments historiques a élaboré un projet qui doit être réalisé en étroite collaboration avec les services spécialisés de la Tchécoslovaquie. Les autorités tchèques ont été priées de prendre position sur ce projet et de désigner des interlocuteurs compétents.

La section prévoit entre autres un programme de sauvegarde des églises baroques en Tchécoslovaquie qui doit être réalisé en étroite collaboration avec diverses institutions suisses (la Commission fédérale des monuments historiques, l'Institut pour la conservation des monuments historiques de l'EPF, l'Institut Suisse pour l'Etude de l'Art, etc.). Ce programme prévoit une aide technologique et pratique et la livraison des matériaux nécessaires aux travaux. Le programme a été rigoureusement élaboré en fonction des besoins réels. Une délégation suisse va prochainement rencontrer des représentants des autorités tchèques afin d'analyser sur place les besoins effectifs.

OFC NEWS

Création d'un Expert-Center spécialisé en recherche et en conseils technologiques dans le domaine de la conservation des biens culturels

Les résultats du Programme national de recherche 'Méthodes de conservation des biens culturels' (PNR 16) prouvent de manière frappante à quel point la pollution toujours croissante de l'environnement, l'utilisation toujours plus dévastatrice de notre espace vital et l'application de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de construction mettent petit à petit inexorablement en danger notre patrimoine culturel national. Les scientifiques qui ont travaillé dans le cadre de ce programme mettent en garde et insistent sur le fait que des dommages énormes et en partie irréparables sont à attendre si nous n'entreprenons pas quelque chose pour remédier à cette menace qui pèse sur notre héritage culturel. Les cantons ne sont pas en mesure de fournir les prestations nécessaires dans le domaine technologique et dans le domaine de la recherche scientifique. Des monuments historiques d'importance nationale sont menacés de dégradation.

La Suisse n'est pas le seul pays à être confronté aux problèmes de la conservation des biens culturels. Tous les pays européens connaissent les mêmes dangers menaçant leur patrimoine culturel et dus aux effets toujours plus dévastateurs de la pollution de l'environnement. Le Conseil de l'Europe a adopté des résolutions pour combattre la dégradation qui menace les biens culturels et exhorte ses membres à prendre des mesures concrètes. L'appel du Conseil de l'Europe n'est pas resté vain. C'est ainsi que la République fédérale allemande a investi de 1985 à 1989 environ 100 millions de DM au service de la recherche et de la technologie dans le domaine de la conservation des biens culturels. Depuis 1986, les crédits accordés ont été augmentés de 25 à 27 millions de DM chaque année. En Suisse, le Programme national de recherche 'Méthodes de conservation des biens culturels' limité à cinq ans représente un début prometteur et enregistre déjà de bons résultats. A ce propos on a pu constater que les gros problèmes qui se posent dans le domaine de la conservation et de l'étude des biens culturels ne pourront être résolus que si la Confédération s'engage plus et crée les institutions nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Compte tenu de la situation, on ne peut que se réjouir de voir se réaliser le projet élaboré par l'Institut pour la conservation des biens culturels de l'EPF-Zurich qui est accueilli avec intérêt par tous ceux qui s'occupent en Suisse de la conservation des biens culturels. L'EPF-Zurich prévoit la création d'un 'Expert-Center' qui aurait le statut juridique d'une fondation et aurait pour but de mener de manière continue des travaux de recherche sur les possibilités de conservation des biens culturels et de conseiller les services spécialisés de la Confédération, des cantons et des communes dans le domaine de la conservation des biens culturels. Cet Expert-Center concentrera ses activités sur l'étude des matériaux (pierre, verre et autres matériaux) qui sont aujourd'hui inséparables de la conservation moderne des monuments historiques. Le projet prévoit de fonctionner avec un budget de 2,6 à 3 millions de francs par an. Ce centre aurait également le rôle d'un service de coordination entre le laboratoire du Musée national, les laboratoires de l'EPF-Zurich et de l'EPF-Lausanne, le laboratoire fédéral d'éssai des matériaux et de recherche et d'autres institutions. Ce Centre travaillerait de manière interdiscplinaire et transmettrait les résultats de ses recherches aux spécialistes sous forme de programme de formation et de formation continue.

Dans son message du 9 janvier 1991 sur l'encouragement de la recherche scientifique au cours des années 1992 - 1995, le Conseil fédéral a demandé au parlement de mettre à disposition les moyens nécessaires à la création de cet Expert-Center.

Cäsar Menz